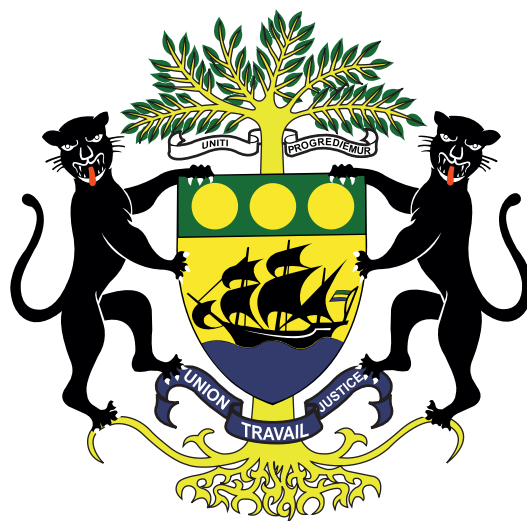


REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION: AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES ET DE
REGULATION

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2016

AVANT-PROPOS

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes :

Le bilan stratégique du programme détaille :

- la présentation du programme
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs détaillent :

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	1
<u>MISSION AUTORITES ADMINISTRATIVES ET INDEPENDANTES DE REGULATION</u>	4
NOTE EXPLICATIVE	5
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	6
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION	6
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE	7
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	9
<u>AGENCE NATIONALE DES INVESTIGATIONS FINANCIERES (ANIF)</u>	10
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE	11
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE	11
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DELA DOTATION	11
<u>COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME ET PERMANENTE (CENAP)</u>	12
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE	13
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE	13
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DELA DOTATION	13
<u>AGENCE DE REGULATION DE LA COMMUNICATION ELECTRONIQUE ET DE LA POSTE (ARCEP)</u>	14
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE	15
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE	15
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA DOTATION	15
<u>COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE (CNLCEI)</u>	16
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE	17
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE	17
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA DOTATION	17
<u>AGENCE GABONAISE DE SURETE ET DE SECURITE NUCLEAIRE (AGSSN)</u>	18
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE	19
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE	19
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA DOTATION	19
<u>COMMISSION NATIONALE DE DROITS DE L'HOMME</u>	20
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE	21
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE	21
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA DOTATION	21

**AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ENERGIE
ELECTRIQUE (ARSEE)** **22**

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE	23
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE	23
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LADOTATION	23

**COMMISSION NATIONALE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE
PERSONNEL** **24**

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE	25
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE	25
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LADOTATION	25

**MISSION AUTORITES
ADMINISTRATIVES ET
INDEPENDANTES DE REGULATION**

NOTE EXPLICATIVE

L'annexe au projet de loi de finances mission "Autorités administratives indépendantes et de régulation" est prévue par l'article 18 alinéa 3 de la loi organique n°20/2014 du 25 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB).

A l'issue des travaux de révision de l'architecture budgétaire, la structure de la mission a connu une évolution. Ainsi, les dotations liées à la Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP), la Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI), la Commission Nationale des droits de l'Homme et la Commission Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel (CNPDCP) ont migré de la mission "conseil et contrôle" vers la nouvelle mission "autorités administratives indépendantes et de régulation".

La mission "Autorités administratives indépendantes et de régulation" regroupe les crédits des autorités administratives indépendantes et de régulation (AAIR) suivantes :

- Agence de Régulation du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique (ARSSE);
- Agence gabonaise de sûreté et sécurité nucléaire (AGSSN);
- Agence de Régulation de communication électrique et de la poste (ARCEP) ;
- Agence nationale des investigations financières (ANIF)
- Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP) ;
- Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI) ;
- Commission Nationale des Droits de l'Homme ;
- Commission Nationale de Protection des données à caractère personnel.

Les organes constitutionnels classés dans la mission autorités administratives indépendantes et de régulation, du fait de leur rôle de régulation, portent une politique publique et pourraient être astreints à la démarche de performance. Toutefois, l'exercice de déploiement de la démarche de performance étant à ce jour orienté sur les services administratifs, le traitement réservé aux pouvoirs publics s'étend provisoirement à l'ensemble des organes constitutionnels.

Chacune de ces autorités administratives indépendantes et de régulation(AAIR) fait l'objet d'une dotation.

Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe le montant des crédits reçus et consommés par dotation et par titre pour l'année 2016.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION

Dotations et titres		Au torisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) – (d)
31.250	Agence Nationale des Investigations Financières (ANIF)	1 148 000 000	1 066 589 791	81 410 209	1 148 000 000	1 066 589 791	81 410 209
31.255	Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP)	15 777 835 000	15 663 560 000	114 275 000	15 777 835 000	15 663 560 000	114 275 000
31.260	Agence de Régulation de la Communication Electronique et de la Poste (ARCEP)	29 000 000	-	29 000 000	29 000 000	-	29 000 000
31.262	Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI)	1 063 557 000	675 262 000	388 295 000	1 063 557 000	675 262 000	388 295 000
31.280	Agence Gabonaise de Sureté et de Sécurité Nucléaire (AGSSN)	10 800 000	4 860 000	5 940 000	10 800 000	4 860 000	5 940 000
31.283	Commission Nationale de Droits de l'Homme	121 112 000	81 000 000	40 112 000	121 112 000	81 000 000	40 112 000
31.285	Agence de régulation du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique (ARSEE)	10 900 000	-	10 900 000	10 900 000	-	10 900 000
31.290	Commission Nationale de Protection des données à caractère personnel	1 110 185 520	1 061 830 844	48 354 676	1 110 185 520	1 061 830 844	48 354 676
Total pour la mission		19 271 389 520	18 553 102 635	718 286 885	19 271 389 520	18 553 102 635	718 286 885

Explication des principaux écarts :

Pour l'exercice budgétaire 2016, la mission "Autorités administratives indépendantes et de Régulation" a bénéficié d'une enveloppe budgétaire de **19 271 389 520 F CFA** consommée à **96,3% (18 553 102 635 F CFA)**. L'écart s'élève à **718 286 885 F CFA**.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé de la dotation et des titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016	AE engagées en 2016	Ecart	CP ouverts en LF pour 2016	CP consommés en 2016	Ecart
	(a)	(b)	(a - b)	(c)	(d)	(c) - (d)
31.250 : Agence Nationale des Investigations Financières (ANIF)	1 148 000 000	1 066 589 791	81 410 209	1 148 000 000	1 066 589 791	81 410 209
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	33 389 791	-33 389 791	-	33 389 791	-33 389 791
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-
Titre 4. Dépenses de transfert	1 148 000 000	1 033 200 000	114 800 000	1 148 000 000	1 033 200 000	114 800 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
21.255 : Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP)	15 777 835 000	15 663 560 000	114 275 000	15 777 835 000	15 663 560 000	114 275 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	117 835 000	24 060 000	93 775 000	117 835 000	24 060 000	93 775 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	9 160 000 000	10 964 500 000	-1 804 500 000	9 160 000 000	10 964 500 000	-1 804 500 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	6 500 000 000	4 675 000 000	1 825 000 000	6 500 000 000	4 675 000 000	1 825 000 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
21.260 : Agence de Régulation de la Communication Electronique et de la Poste (ARCEP)	29 000 000	-	29 000 000	29 000 000	-	29 000 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-
Titre 4. Dépenses de transfert	29 000 000	-	29 000 000	29 000 000	-	29 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
31.262 : Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLEI)	1 063 557 000	675 262 000	388 295 000	1 063 557 000	675 262 000	388 295 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	553 557 000	191 262 000	362 295 000	553 557 000	191 262 000	362 295 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	500 000 000	475 000 000	25 000 000	500 000 000	475 000 000	25 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	10 000 000	9 000 000	1 000 000	10 000 000	9 000 000	1 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
31.280 : Agence Gabonaise de Sureté et de Sécurité Nucléaire (AGSSN)	10 800 000	4 860 000	5 940 000	10 800 000	4 860 000	5 940 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-
Titre 4. Dépenses de transfert	10 800 000	4 860 000	5 940 000	10 800 000	4 860 000	5 940 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
31.283 : Commission Nationale de Droits de l'Homme	121 112 000	81 000 000	40 112 000	121 112 000	81 000 000	40 112 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	31 112 000	-	31 112 000	31 112 000	-	31 112 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-
Titre 4. Dépenses de transfert	90 000 000	81 000 000	9 000 000	90 000 000	81 000 000	9 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-

Numéro et intitulé de la dotation et des titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016	AE engagées en 2016	Ecart	CP ouverts en LF pour 2016	CP consommés en 2016	Ecart
	(a)	(b)	(a – b)	(c)	(d)	(c) – (d)
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
31.285 : Agence de régulation du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique (ARSEE)	10 900 000	-	10 900 000	10 900 000	-	10 900 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-
Titre 4. Dépenses de transfert	10 900 000	-	10 900 000	10 900 000	-	10 900 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
31.290 : Commission Nationale de Protection des données à caractère personnel	1 110 185 520	1 061 830 844	48 354 676	1 110 185 520	1 061 830 844	48 354 676
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	134 432 000	134 865 000	-433 000	134 432 000	134 865 000	-433 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	975 753 520	926 965 844	48 787 676	975 753 520	926 965 844	48 787 676
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour la mission	19 271 389 520	18 553 102 635	718 286 885	19 271 389 520	18 553 102 635	718 286 885
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	836 936 000	383 576 791	453 359 209	836 936 000	383 576 791	453 359 209
Titre 3. Dépenses de biens et services	10 635 753 520	12 366 465 844	-1 730 712 324	10 635 753 520	12 366 465 844	-1 730 712 324
Titre 4. Dépenses de transfert	1 298 700 000	1 128 060 000	170 640 000	1 298 700 000	1 128 060 000	170 640 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	6 500 000 000	4 675 000 000	1 825 000 000	6 500 000 000	4 675 000 000	1 825 000 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explications des principaux écarts :

L'exécution des crédits par titre se décompose en :

- titre 2 « Dépenses de personnel » : **45,8%** de taux d'exécution et **453 359 209 FCFA** d'écart;
- titre 3 « Dépenses de biens et services » : **116,3%** de taux d'exécution et **1 730 712 324 FCFA** d'écart correspondant à un dépassement ;
- titre 4 « Dépenses de transferts » : **86,9%** de taux d'exécution et **170 640 000 FCFA** d'écart ;
- titre 5 « Dépenses d'investissement » : **71,9%** de taux d'exécution et **1 825 000 000 FCFA** d'écart.

Le dépassement de **1 730 712 324 FCFA** sur le titre 3 se justifie par l'octroi de crédits additionnels afin d'assurer un fonctionnement optimal de la **Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP)** pour l'organisation de l'élection présidentielle.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 1			
Titre 2	-493 069 209		
Titre 3	+4 400 000 000		
Titre 4			
Titre 5			
Titre 6			
Total des mouvements d'AE	+3 906 930 791		

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 1				
Titre 2	-493 069 209			
Titre 3	+4 400 000 000			
Titre 4				
Titre 5				
Titre 6				
Total des mouvements de CP	+3 906 930 791			

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

La mission "Autorités administratives indépendantes et de régulation" a reçu au cours de l'exercice budgétaire 2016, un montant de crédits additionnels en titre 3 de **4 440 000 000 FCFA** et transféré un montant de crédits de **493 069 209 FCFA** en titre 2 pour la couverture de la solde permanente gérée de manière centralisée au Ministère en charge du Budget. Le montant net des transferts se chiffre à **3 906 930 791 FCFA**.

AGENCE NATIONALE DES INVESTIGATIONS FINANCIERES (ANIF)

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE

Dotation et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
31.50 : Agence Nationale des Investigations Financières (ANIF)	1 148 000 000	1 066 589 791	81 410 209	1 148 000 000	1 066 589 791	81 410 209
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	33 389 791	-33 389 791	-	33 389 791	-33 389 791
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-
Titre 4. Dépenses de transfert	1 148 000 000	1 033 200 000	114 800 000	1 148 000 000	1 033 200 000	114 800 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total de la dotation	1 148 000 000	1 066 589 791	81 410 209	1 148 000 000	1 066 589 791	81 410 209

Explication des principaux écarts :

L'Agence Nationale des Investigations Financières (ANIF) a bénéficié d'une dotation budgétaire de **1 187 720 000 FCFA** consommée à hauteur de **1 066 589 791 FCFA**, soit un écart de **121 130 209 FCFA**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA DOTATION

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
31.250 : Agence Nationale des Investigations Financières (ANIF)	Programme 14.521 : Gestion des dépenses publiques et contrôle	Titre 2	-6 330 209	-6 330 209
Total des Transferts			-6 330 209	-6 330 209
dont Titre 2			-6 330 209	-6 330 209

Explication des impacts de chaque transfert :

L'ANIF a transféré **6 330 209 FCFA** de crédits du titre 2 vers le programme "Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources" au titre du regroupement des crédits pour la couverture de la solde permanente.

COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE AUTONOME ET
PERMANENTE (CENAP)

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE

Dotation et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
31.255 : Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP)	15 777 835 000	15 663 560 000	114 275 000	15 777 835 000	15 663 560 000	114 275 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	117 835 000	24 060 000	93 775 000	117 835 000	24 060 000	93 775 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	9 160 000 000	10 964 500 000	-1 804 500 000	9 160 000 000	10 964 500 000	-1 804 500 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	6 500 000 000	4 675 000 000	1 825 000 000	6 500 000 000	4 675 000 000	1 825 000 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour la dotation	15 777 835 000	15 663 560 000	114 275 000	15 777 835 000	15 663 560 000	114 275 000

Explication des principaux écarts :

La dotation budgétaire de la Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP) a été de **15 777 835 000 FCFA** pour une exécution de **15 663 560 000 FCFA**. Un écart global de **114 275 000 FCFA** est observé.

Les écarts se répartissent comme suit :

- Titre 2. Dépenses de personnel : 93 775 000 FCFA ;
- Titre 3. Dépense de biens et services : -1 804 500 000 FCFA ;
- Titre 4. Dépenses de transfert : 1 825 000 000 FCFA ;

L'écart du titre 3 est un dépassement justifié par les crédits additionnels accordés à la CENAP pour l'organisation de l'élection présidentielle.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA DOTATION

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
31.255 : Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP)	Programme 14.521 : Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 2	-93 775 000	-93 775 000
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	31.255 : Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP)	Titre 3	+4 400 000 000	+4 400 000 000
Total des Transferts			+4 306 225 000	+4 306 225 000
dont Titre 2			-93 775 000	-93 775 000
dont Titre 3			+4 400 000 000	+4 400 000 000

Explication des impacts de chaque transfert :

En titre 3, la CENAP a bénéficié d'un transfert de **4 400 000 000 FCFA** en provenance du programme "Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles" pour les dépenses électorales.

En revanche, les crédits disponibles du titre 2 (**93 775 000 FCFA**), ont été transférés vers le programme "Gestion des dépenses publiques et contrôle" pour le regroupement des crédits en vue de la couverture de la solde permanente.

AGENCE DE REGULATION DE LA
COMMUNICATION ELECTRONIQUE ET
DE LA POSTE (ARCEP)

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE

Dotation et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
31.260: Agence de Régulation de la Communication Electronique et de la Poste (ARCEP)	29 000 000	-	29 000 000	29 000 000	-	29 000 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-
Titre 4. Dépenses de transfert	29 000 000	-	29 000 000	29 000 000	-	29 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour la dotation	29 000 000	-	29 000 000	29 000 000	0	29 000 000

Explication des principaux écarts :

L'Agence de Régulation de la Communication Electronique et de la Poste (ARCEP) a bénéficié d'une inscription budgétaire de **29 000 000 FCFA** qui n'a pas été mise à sa disposition pour l'exercice 2016.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA DOTATION

Transferts

L'ARCEP n'est pas concernée par les mouvements de crédits.

**COMMISSION NATIONALE DE LUTTE
CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE
(CNLCEI)**

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE

Dotation et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
31.262: Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI)	1 063 557 000	675 262 000	388 295 000	1 063 557 000	675 262 000	388 295 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	553 557 000	191 262 000	362 295 000	553 557 000	191 262 000	362 295 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	500 000 000	475 000 000	25 000 000	500 000 000	475 000 000	25 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	10 000 000	9 000 000	1 000 000	10 000 000	9 000 000	1 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour la dotation	1 063 557 000	675 262 000	388 295 000	1 063 557 000	675 262 000	388 295 000

Explication des principaux écarts :

La Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI) a reçu une mise à disposition de **675 262 000 FCFA** des crédits inscrits évalués à **1 063 557 000 FCFA**, soit un écart de **388 295 000 FCFA**.

Cet écart se répartit comme suit :

- Titre 2. Dépenses de personnel : **362 295 000 FCFA** ;
- Titre 4. Dépenses de biens et services : **25 000 000 FCFA** ;
- Titre 4. Dépenses de transfert : **1 000 000 FCFA**

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA DOTATION

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
31.262 : Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI)	Programme 14.521 : Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 2	-362 295 000	-362 295 000
Total des Transferts			-362 295 000	-362 295 000
dont Titre 2			-362 295 000	-362 295 000

Explication des impacts de chaque transfert :

La CNLCEI a transféré un montant de **362 295 000 FCFA** du titre 2 vers le programme "Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources" pour la couverture de la solde permanente.

AGENCE GABONAISE DE SURETE ET DE SECURITE NUCLEAIRE (AGSSN)

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE

Dotation et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
31.280: Agence Gabonaise de Sureté et de Sécurité Nucléaire (AGSSN)	10 800 000	4 860 000	5 940 000	10 800 000	4 860 000	5 940 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-
Titre 4. Dépenses de transfert	10 800 000	4 860 000	5 940 000	10 800 000	4 860 000	5 940 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour la dotation	10 800 000	4 860 000	5 940 000	10 800 000	4 860 000	5 940 000

Explication des principaux écarts :

Sur une inscription de **10 800 000 FCFA**, l'Agence Gabonaise de Sureté et de Sécurité Nucléaire (AGSSN) a bénéficié d'une mise à disposition de **4 860 000 FCFA**, soit un écart de **5 940 000 FCFA**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA DOTATION

Transferts

L'AGSSN n'est pas concernée par les mouvements de crédits.

COMMISSION NATIONALE DE DROITS DE L'HOMME

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE

Dotation et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
31.283 : Commission Nationale de Droits de l'Homme	121 112 000	81 000 000	40 112 000	121 112 000	81 000 000	40 112 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	31 112 000	-	31 112 000	31 112 000	-	31 112 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-
Titre 4. Dépenses de transfert	90 000 000	81 000 000	9 000 000	90 000 000	81 000 000	9 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour la dotation	121 112 000	81 000 000	40 112 000	121 112 000	81 000 000	40 112 000

Explication des principaux écarts :

La Commission Nationale des Droits de l'Homme a consommé **81 000 000 FCFA** sur les **121 112 000 FCFA** de crédits inscrits, soit un écart de **40 112 000 FCFA**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA DOTATION

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
31.283 : Commission Nationale de Droits de l'Homme	Programme 14.521 : Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 2	-31 112 000	-31 112 000
Total des Transferts			-31 112 000	-31 112 000
dont Titre 2			-31 112 000	-31 112 000

Explication des impacts de chaque transfert :

Tous les crédits du titre 2 de la Commission Nationale de Droits de l'Homme (**31 112 000 FCFA**) ont été transférés au programme "Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources" pour la couverture de la solde permanente.

**AGENCE DE REGULATION DU
SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE
L'ENERGIE ELECTRIQUE (ARSEE)**

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE

Dotation et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
31.285 : Agence de régulation du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique (ARSEE)	10 900 000	-	10 900 000	10 900 000	-	10 900 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-
Titre 4. Dépenses de transfert	10 900 000	-	10 900 000	10 900 000	-	10 900 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour la dotation	10 900 000	-	10 900 000	10 900 000	-	10 900 000

Explication des principaux écarts :

Pour l'exercice 2016, l'Agence de régulation du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique (ARSEE) a bénéficié d'une inscription de **10 900 000 FCFA**, mais aucun crédit n'a été mis à sa disposition.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA DOTATION

Transferts

L'ARSEE n'est pas concernée par les mouvements de crédits.

**COMMISSION NATIONALE DE
PROTECTION DES DONNEES A
CARACTERE PERSONNEL**

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR DOTATION ET PAR TITRE

Dotation et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE engagées en 2016 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c) - (d)
31.290 : Commission Nationale de Protection des données à caractère personnel	1 110 185 520	1 061 830 844	48 354 676	1 110 185 520	1 061 830 844	48 354 676
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	134 432 000	134 865 000	-433 000	134 432 000	134 865 000	-433 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	975 753 520	926 965 844	48 787 676	975 753 520	926 965 844	48 787 676
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour la dotation	1 110 185 520	1 061 830 844	48 354 676	1 110 185 520	1 061 830 844	48 354 676

Explication des principaux écarts :

La Commission Nationale de Protection des données à caractère personnel a bénéficié d'une inscription budgétaire de **1 110 185 520 FCFA** et a exécuté un montant de crédits de **1 061 830 844 FCFA**, soit un écart de **48 354 676 FCFA**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA DOTATION

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
31.290 : Commission Nationale de Protection des données à caractère personnel	Programme 14.521 : Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	Titre 2	-116 000	-116 000
23.780 : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	31.290 : Commission Nationale de Protection des données à caractère personnel	Titre 2	+549 000	+549 000
Total des Transferts			+443 000	+443 000
dont Titre 2			+443 000	+443 000

Explication des impacts de chaque transfert :

Les mouvements de crédits observés dans le tableau ci-dessus rentrent dans le cadre des ajustements de la main d'œuvre non permanente.

